



Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 15 septembre 2017
Salle du Conseil municipal au Teich

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich.

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO,
- Mireille DENECHAUD, Union Nationale des Associations de Navigateurs de la Gironde (UNAN 33),
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA),
- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA).

Membres :

- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch,
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33),
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA),
- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-Marins (FFESSM 33),
- Jacques STORELLI, Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA),
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA).

Commissaire du gouvernement :

- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33), représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Étaient excusés :

Membres :

- le sous-préfet de l'arrondissement d'Arcachon,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de Gironde,
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains.

Participation selon les sujets de l'équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée,
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « développement durable et espaces maritimes »,
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « écosystèmes marins »,
- Lucie GONZALEZ, chargée de communication et sensibilisation,
- Kévin LELEU, chargé de mission « développement durable et ressources maritimes »,
- Virginie ROG, agent technique de l'environnement,
- Nathalie THIERS, chargée de communication,
- Olivier TREVIDIC, agent technique de l'environnement.

Sommaire

1	Approbation de l'ordre du jour	4
2	Validation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2017	4
3	Avis : premières propositions d'instruction concernant le projet de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal	4
4	Plan de gestion	8
4.1.	Synthèse la consultation du public.....	8
4.2.	Prochaines étapes de validation	9
4.3.	Travaux à venir pour les indicateurs	9
5	Point d'informations et d'échanges sur la RNN du Banc d'Arguin	9
6	Informations	12
6.1.	Nouveaux locaux	12
6.2.	Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	12
6.3.	Saisine AOT « chasse »	12
6.4.	Étude « gisements de moules, pétoncles et crépidules du Bassin d'Arcachon ».....	13
6.5.	Projet de cartographie des friches ostréicoles.....	16
6.6.	Étude sur l'interférence entre engins de pêche et habitats et espèces à enjeux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	17
6.7.	Évènementiels 2017	18
6.8.	COAST Bordeaux.....	19
6.9.	Séminaire interne des parcs naturels marins.....	19
7	Représentation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon au SAGE Leyre et cours d'eau côtiers	19
8	Calendrier prévisionnel du dernier trimestre 2017	19
9	Questions diverses	19

Le Président, François DELUGA, ouvre la séance ;

Melina ROTH présente les nouveaux agents qui ont intégré l'équipe du Parc naturel marin :

- Nathalie THIERS, chargée de communication, qui a pris ses fonctions le 17 juillet 2017,
- Olivier TREVIDIC et Virginie ROG, deux agents de terrain qui ont pris leur fonction le 1^{er} septembre.

1 Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

Décision	L'ordre du jour est adopté.
-----------------	------------------------------------

2 Validation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2017

Thierry LAFON exprime le souhait que les comptes-rendus soient envoyés dans les premières semaines suivant la réunion pour une réaction à chaud après la réunion.

Melina ROTH indique que la situation rencontrée cette fois-ci était particulière avec une très forte surcharge de l'équipe sur la période : le dernier Bureau s'étant réuni moins de 15 jours avant le Conseil de gestion au cours duquel le Plan de gestion devait être validé. De plus, les prochaines réunions de Bureau seront beaucoup moins espacées ce qui réduira les temps de diffusion.

Thierry LAFON indique bien comprendre la situation mais souhaite que cette évolution de l'organisation soit envisagée pour les comptes-rendus des réunions du Conseil de gestion qui eux, sont espacés de plusieurs mois.

Melina ROTH prend note de la remarque.

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 4 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Décision	Le compte-rendu du Bureau du 4 mai 2017 est adopté.
-----------------	--

3 Avis : premières propositions d'instruction concernant le projet de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a été saisi pour donner un avis sur un projet pluriannuel de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal entre 2018 et 2027 :

- par un courrier de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM33) du 11 mai 2017,
- par un courrier du bureau de la CLE du SAGE des Étangs littoraux Born et Buch du 26 juin 2017,
- par un courrier du Conseil départemental de la Gironde (CD33) du 10 août 2017.

Étant donné la nature des travaux envisagés, leur situation géographique et le niveau de toxicité des sédiments à draguer, le projet fait l'objet d'une demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement, d'une évaluation d'incidence Natura 2000 concernant les travaux de dragage et fera également l'objet d'une enquête publique.

L'Autorité environnementale a conclu que le dossier identifie les enjeux environnementaux de façon satisfaisante.

Présentation du projet

Le CD33 souhaite maintenir le niveau de service des infrastructures portuaires pour les usagers qui en dépendent. Pour cela, deux types de travaux sont envisagés :

- le dragage des ports et chenaux d'accès : une fois pour chaque port, en 2018, 2021 et 2024 avec la drague aspiratrice à désagrégateur « Dragon » par aspiration et refoulement vers le bassin de prétraitement de la Mole ;
- le curage des pieds de cale et du bassin à flot de Larros : biannuels à trisannuels avec un curage par pelle mécanique puis un transport par camion au bassin de prétraitement de la Mole.

Analyse du projet

❖ Le dragage

Le dragage emploie des solutions techniques qui semblent être un bon compromis pour limiter la propagation du panache de turbidité. Sa programmation en hiver vise à minimiser l'impact de la turbidité, notamment sur les herbiers de zostère. Un suivi de la turbidité pendant les travaux toutes les 30 minutes avec un seuil d'arrêt à 100 mg/L de matières en suspension (MES) sera mis en place. Néanmoins, il est noté des volumes de sédiments hétérogènes dans le dossier, une présence avérée d'oiseaux hivernants pendant la période et un manque de connaissances de l'impact à long terme sur les herbiers de zostère. Il est recommandé d'organiser une capacité de réactivité en continu concernant la turbidité pendant les travaux.

❖ Le transport des sédiments

La conduite de refoulement en sortie de drague est flottante et ancrée afin d'éviter la gêne à la navigation. Des contrôles réguliers de l'étanchéité des conduites aériennes seront effectués. La conduite entre la Barbotière et la Mole sera enterrée afin de limiter les risques au transport. Le transport par camion pour les curages se feront en sous remplissage afin de limiter les surverses. Néanmoins, un besoin d'information régulier des usagers du port est nécessaire afin d'anticiper les contraintes.

❖ La décantation des sédiments

Une séparation des sables, des fines et des lixiviats sera assurée par le bassin de la Mole. Une teneur en MES des eaux en sortie de bassin sera garantie pour ne pas dépasser 100 mg/L avec un seuil d'alerte à 60 mg/L.

Néanmoins, des contaminants pourraient se fixer sur les MES et dans les lixiviats du bassin de la Mole. Des impacts potentiels sur le milieu marin pourraient se produire lorsque ces éléments entrent en contact du milieu marin, notamment en sortie du bassin de la Mole.

Proposition d'instruction

Il est proposé d'instruire le dossier en Conseil de gestion compte tenu de la complexité du projet, de l'implication de nombreux acteurs et de l'effet notable possible sur le milieu marin. Cependant, selon le calendrier qui sera mis en place, une transmission des préconisations du Bureau pourrait être utile en amont du prochain Conseil de gestion. Ces préconisations pourront également permettre d'affiner l'analyse technique qui sera proposée.

Proposition technique

Un avis technique favorable pour ce projet est proposé assorti des recommandations suivantes :

1. Préciser le volume total maximum de sédiment à draguer.
2. Garantir une réactivité en continu de l'opérateur de façon à contenir un seuil de MES inférieur à 100 mg.L-1 à l'extérieur des ports.
3. Suivre et caractériser sur le long terme les interactions entre la dynamique des herbiers de zostère et les travaux de dragage des ports de Gujan-Mestras.
4. Durant les phases de dragage des chenaux d'accès des ports de Gujan-Mestras, ne pas procéder à d'autres travaux maritimes soumis à autorisation dans un rayon de cinq kilomètres, afin de préserver un degré de quiétude nécessaire à la réussite de l'hivernage des différentes espèces d'oiseaux.
5. Constituer un *Comité de suivi des travaux* pour expliquer le déroulement de la phase de travaux à venir et recueillir les informations nécessaires, pour d'éviter au maximum la gêne à la navigation.
6. L'étude d'impact environnemental est basée sur une caractérisation des sédiments réalisée préalablement aux travaux. Ces travaux étant prévus sur une période de 10 ans, il est nécessaire de caractériser les sédiments effectivement extraits, appelés à rejoindre le bassin de prétraitement de la Mole.
- 7.a Engager un travail partenarial avec le SIBA pour maîtriser les rejets en sortie du bassin de la Mole.
- 7.b Engager un travail partenarial avec le SIBA pour accompagner la valorisation des sédiments, capitaliser les expériences et co-construire les préconisations les plus pertinentes.

François DELUGA précise que beaucoup de ces préconisations sont déjà mises en œuvre systématiquement mais qu'il paraît cependant nécessaire, en particulier dans le cadre d'un avis portant sur une période aussi longue, de rappeler les contraintes afférentes aux dragages.

Michel SAMMARCELLI confirme que les deux tiers des préconisations discutées sont déjà mises en œuvre de façon courante par le SIBA. Mais il souligne l'importance de la formulation du dossier de réponse. La note présentée, avec les contraintes nouvelles, convient au SIBA : c'est une évolution, mais qui est favorable. De plus, il est important de pouvoir draguer rapidement les prochains ports.

Mireille DENECHAUD souligne le rôle important du SIBA dans le dragage des ports. Elle souhaite savoir si la SOGREAH intervient ou interviendra dans le processus.

François DELUGA indique que le SIBA fait ses propres mesures bathymétriques à l'heure actuelle.

Thierry LAFON reproche l'approche un peu « scolaire » de la note technique et souligne que le Parc naturel marin est un outil qui se doit également d'être prospectif. Au niveau de la note technique, le piège résiderait dans une augmentation de l'exigence. Il est surpris des chiffres indiqués pour les seuils de MES. Il rappelle que la turbidité est le vecteur de contamination le plus important. Il ne faut donc pas perdre de vue l'action quotidienne d'un port en fonctionnement dans lequel de nombreux sédiments sont mis en suspension par l'action des navires, phénomène encore aggravé si le port est fortement envasé. Il souligne l'importance que le Parc naturel marin se soucie aussi des causes de cette contamination dans les ports. Maintenant que les principales origines sont identifiées, il est important d'axer les propositions sur la gestion portuaire et la construction de l'avenir.

François DELUGA répond en rappelant qu'il s'agit bien d'une mise en œuvre du projet du Parc naturel marin et que la note technique n'est absolument pas « scolaire », bien au contraire. Il s'agit d'observer les éventuelles incidences d'un dragage et de prendre, par conséquent, les dispositions nécessaires (exemple des herbiers de zostère). C'est aussi une manière constructive de mettre en avant ce qui se fait aujourd'hui. Il est important de trouver un équilibre entre la façon de faire et la façon de communiquer mais aussi de trouver des améliorations.

Jacques STORELLI souhaite avoir des précisions sur « les rejets dans le milieu naturel des eaux clarifiées » et leur mesure au niveau chimique.

Il est répondu qu'un suivi de la turbidité est prévu en sortie du bassin de la Mole. Les contaminants sont liés à la matière en suspension. Par conséquent, au lieu de rechercher les contaminants un par un, c'est la turbidité qui est suivie.

Jacques STORELLI demande par ailleurs si les sables feront également l'objet d'une analyse du fait de leur valorisation ultérieure.

Le Président indique que mis à part dans le centre de valorisation du Teich, les sables et vases ne sont pas valorisés pour le moment. C'est dans ce but que la dernière préconisation a été ajoutée. Actuellement, sur les bassins de décantation, il n'y a pas de valorisation. Au Teich, au moment de la valorisation, une analyse en sortie des sables est effectuée.

Dans un souci de clarification, Claude BONNET demande que soient précisées les normes N1 et N2.

Melina ROTH prend note de la demande, une réponse lui sera adressée pour préciser ces éléments.

Claude BONNET souhaite par ailleurs une précision sur les dispositions qui seraient mises en place si le seuil de MES était atteint.

Il est répondu que si le seuil est atteint, des dispositions sont prises pour retenir la diffusion de l'eau sortante dans le milieu. En effet, le seuil critique est de 100 mg/L mais le seuil de vigilance est fixé par précaution à 60 mg/L.

François DELUGA explique le processus proposé : la dépose se fait dans le bassin désableur pendant un certain temps, l'eau se déverse ensuite dans le bassin de décantation (vide à la base) et l'analyse est faite à la fin du circuit avant le rejet des eaux clarifiées dans le milieu naturel. Les sédiments restent environ 1 an dans le bassin de décantation.

Il est précisé en complément que la recommandation 6 vise à caractériser le sédiment en entrée du bassin de décantation et les recommandations 7a et 7b concernent la maîtrise des rejets en sortie. Sur cet aspect, relatif à la sortie de bassin, il s'agit de contrôler quelles sont les typologies de contaminants, en concentration mais également en quantité cumulée, qui sont susceptibles de repartir dans le milieu naturel.

Melina ROTH souligne que le but de ces dispositions 7a et 7b consiste également à engager un partenariat avec le SIBA, dans la durée, pour renseigner ce qui est mis en œuvre pour maîtriser ces rejets et améliorer si besoin le dispositif. Mais il ne s'agit pas de prescrire des modalités en amont, elles devront être adaptées au vu des situations réellement rencontrées.

Olivier ARGELAS exprime son inquiétude quant à la prise en compte des HAP.

Jean-Jacques EROLES souligne qu'une analyse des HAP est effectuée et si le seuil n'est pas bon, des dispositions sont mises en place.

François DELUGA précise que le problème des HAP ne vient pas des dragages mais de ce qui se passe à terre, autour du Bassin.

Alexis BONNIN indique un certain recul, notamment par référence à celui du Port d’Arcachon, réalisé en lien avec la plateforme du Teich.

Christine BERTRAND s’interroge sur la fréquence et la planification des dragages prévus sur l’ensemble du Bassin d’Arcachon.

Le Président précise que ce projet est pour 10 ans et qu’il est à prévoir prochainement au moins un autre projet de dragage concernant La Teste-de-Buch.

Claude BONNET demande si une cartographie de l’implantation des herbiers de zostère a été envisagée.

Melina ROTH indique que la cartographie des habitats, et en particulier des zostères, pourra effectivement être superposée avec la cartographie des travaux prévus. Une étude d’impact Natura 2000 a également été réalisée. Par conséquent, cette implantation a été traitée dans le dossier du projet. La question d’un suivi des interférences qui pourraient être observées est cependant un élément important à mettre en place pour capitaliser les enseignements qui pourront être tirés des différents chantiers qui seront réalisés.

Michel SAMMARCELLI souligne l’importance de ce projet et du partenariat entre le SIBA et le Parc naturel marin qui pourra être mis en place pour le suivi. Cette étape permettra d’ajuster et/ou d’améliorer les règles.

Jacques STORELLI émet des réserves sur le fait de se baser uniquement sur la teneur en MES pour en déduire la teneur en polluants et sur l’absence d’une surveillance continue.

Melina ROTH précise que les analyses en continu ne sont techniquement envisageables aujourd’hui que sur la base d’un suivi régulier et non en temps réel. L’enjeu portera donc sur le pas de temps qui sera mis en place et qui devra être adapté aux situations rencontrées et sur la réactivité en cas de difficultés.

Thierry LAFON insiste sur la recherche des causes de la présence des contaminants.

François DELUGA rappelle que le Parc naturel marin a été créé pour gérer et améliorer le quotidien et pour engager des mesures fortes pour réduire les contaminants, les pollutions, les conflits d’usage.

Décision	Le Bureau du Conseil de gestion décide de présenter la proposition technique concernant le projet pluriannuel de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal entre 2018 et 2027 au prochain Conseil de gestion pour délibération.
-----------------	---

4 Plan de gestion

4.1. Synthèse la consultation du public

Selon les dispositions prévues par le code de l’environnement, le Plan de gestion a été soumis à la consultation du public, du 10 juillet jusqu’au 4 septembre 2017, sur le portail dédié, avec un accès par lien internet diffusé dans la presse locale.

Trente contributions ont été reçues dont 19 émanant de particuliers, 9 transmises par des associations et 2 contributions anonymes.

Plusieurs contributions sont issues de personnes ou de structures représentées au Conseil de gestion, ainsi que de personnes ayant contribué à la concertation.

Pour la majeure partie, ces contributions n'expriment pas explicitement de position, que ce soit en faveur ou en opposition au document soumis à la consultation. Une majorité d'avis expriment une opinion personnelle ou associative sur le Parc naturel marin, une grande partie explore les actions et les moyens pour répondre aux objectifs à long terme. Plusieurs contributions questionnent la gouvernance, d'autres soulignent la qualité et l'ampleur du travail réalisé.

Les thématiques les plus souvent évoquées sont en relation avec la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin et sa gestion, la qualité de l'eau, les herbiers de zostère, les laisses de mer, l'hydrodynamisme et l'envasement de la lagune, les pressions anthropiques, le besoin de connaissances. La mise en place des premiers plans d'action est régulièrement appelée avec une certaine impatience de voir s'amorcer la phase opérationnelle.

4.2. Prochaines étapes de validation

Une demande d'avis a été adressée à l'État major le 12 juillet 2017, la réponse n'a pas encore été reçue.

Une présentation par le Président du Conseil de gestion au Conseil d'administration est prévue le 27 septembre 2017 pour l'approbation du Plan de gestion.

Jacques STORELLI demande quand le Plan de gestion fera office de DOCOB.

Melina ROTH précise qu'à l'approbation du Plan de gestion par le Conseil d'administration de l'AFB, il aura également valeur de DOCOB. Le code de l'environnement prévoit en effet que le DOCOB d'un site Natura 2000 situé dans un parc naturel marin est élaboré selon les modalités qui prévalent pour le Plan de gestion. Il sera ensuite complété par un certain nombre de documents que le Parc naturel marin s'est engagé à réaliser dans les premières années suivant l'approbation de son Plan de gestion. Les DOCOB sont réalisés sans date butoir ce qui permet d'avoir plus de temps. Un premier document spécifique à l'exercice attendu par Natura 2000 a déjà été produit à ce stade. Il s'agit de l'annexe 5 du Plan de gestion qui pré-cartographie les habitats et contient une première partie de listes d'espèces relative à l'avifaune dont les listes ont été actualisées.

4.3. Travaux à venir pour les indicateurs

Les indicateurs feront l'objet d'une nouvelle phase de travaux de concertation à partir d'octobre/novembre 2017. Dans un premier temps, des entretiens bilatéraux auront lieu avec les représentants des différents secteurs concernés. Une stratégie de travail sur les indicateurs sera proposée pour organiser ces travaux à venir et soumise à la validation des membres du Conseil de gestion.

5 Point d'informations et d'échanges sur la RNN du Banc d'Arguin

Ronan LE SAOUT revient sur les derniers évènements relatifs à la nouvelle réglementation mise en place. Le 21 juillet, 4 réunions se sont déroulées à la sous-préfecture avec tous les intervenants concernés par le décret :

- 1^{ère} réunion : les représentants des transporteurs de passagers,
- 2^{ème} réunion : les représentants des associations de la plaisance,
- 3^{ème} réunion : les représentants de l'ostréiculture et de la pêche,

- 4^{ème} réunion : les représentants des associations de défense de l'environnement.

Certains points du décret sont applicables immédiatement comme le mouillage de nuit.

Seuls ont été abordés les textes qui concernent la mise en œuvre du décret et qui relèvent soit du préfet de région ou de Gironde, soit du préfet maritime.

Deux arrêtés ont déjà été signés :

- l'arrêté préfectoral portant création de la zone de protection intégrale de la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin ;
- l'arrêté préfectoral autorisant, à titre transitoire, l'exercice de la pêche dans la Réserve naturelle du Banc d'Arguin, à l'exclusion des zones de protection intégrale.

Des groupes de travail sont mis en place pour la préparation des nouveaux textes. Deux groupes de travail pilotés par Ronan LE SAOUT ont eu lieu le vendredi 8 septembre : l'un sur l'organisation des mouillages de jour et l'autre sur les points d'embarquement et de débarquement pour les sociétés de transport de passagers. Les prochaines réunions sont prévues le 6 octobre. Un groupe de travail piloté par la DIRM SA doit se réunir à la fin du mois de septembre 2017 pour étudier la règlementation de la pêche. L'objectif général est la signature des arrêtés préfectoraux d'ici la fin de l'année. Le processus de consultation obligatoire comprend l'avis du comité consultatif pour la gestion de la RNN du Banc d'Arguin, prévu au décret, ainsi que les avis du Parc naturel marin et de la Commission nautique locale.

Olivier ARGELAS souhaite connaître la composition des groupes de travail.

Ronan LE SAOUT indique que pour le premier groupe de travail, les services de l'État, le gestionnaire de la RNN d'Arguin, les associations de défense de l'environnement, les associations de plaisanciers (UNAN, APBA) et l'UPNBA étaient présents. Le deuxième groupe de travail comptait moins de personnes. Pour des raisons techniques, les représentants des transporteurs de passagers ne pouvaient être présents. Par conséquent, des entretiens bilatéraux avec l'UBA, les pinasses du Bassin et aussi l'UPNBA seront organisés prochainement.

Alexis BONNIN insiste sur la déception concernant la non-consultation du Parc naturel marin sur le dossier du décret.

François DELUGA précise que cette situation ne relève pas de la volonté du Parc naturel marin.

Christine BERTRAND souligne que le Parc naturel marin a été créé pour gérer, entre autre, les conflits d'usages. Elle regrette que le Parc naturel marin n'ait pas été le centre de ces discussions et que le décret de la RNN du Banc d'Arguin ait été imposé à tous.

Ronan LE SAOUT rappelle qu'avant et après l'enquête publique sur le décret en 2014, des réunions de concertation avaient eu lieu avec comme point de discussion principalement le mouillage de nuit. Des propositions sont remontées en administration centrale mais qu'étant trop éloignés des conclusions de l'enquête publique et rendues après cette dernière, elles n'ont pas été retenues.

Mireille DENECHAUD confirme que depuis près de 15 ans, le contenu du décret faisait l'objet de discussion lors des réunions du comité consultatif pour la gestion de la RNN du Banc d'Arguin.

Christine BERTRAND et Alexis BONNIN précisent que ce n'est pas la date de signature du décret qui a surpris mais le fait que le contenu du décret s'éloigne des conclusions de l'enquête publique et des réunions de concertation.

Jacques STORELLI rappelle que les conclusions des réunions faites après l'enquête publique ainsi que les réserves émises lors de cette dernière n'ont pas été prises en compte.

Alexis BONNIN note que grâce au Parc naturel marin, des consensus ont été trouvés comme par exemple, au cours de cette séance, pour le dragage. Il s'interroge sur le fait que le Parc naturel marin ne soit pas consulté dans ce cas-là.

Jacques STORELLI précise que le problème réside dans le fait de savoir si le Parc naturel marin existait à ce moment là, c'est-à-dire sous quelle forme juridique, ou s'il devait être techniquement et formellement constitué pour se prononcer. Ces questions font l'objet d'un recours auprès du Conseil d'État.

François DELUGA rappelle que le Parc naturel marin existait par le décret de création mais pas techniquement étant donné que l'arrêté de nomination des membres du Conseil de gestion n'était pas fait. S'il avait été signé, le Parc naturel marin aurait été consulté pendant la phase administrative préparatoire et il aurait pu jouer un rôle. A l'heure actuelle, un recours est déposé auprès du Conseil d'État. Il existe un risque juridique que le décret soit annulé à terme. Dans ce cas-là, le Parc naturel marin pourra jouer un rôle.

En ce qui concerne la signature des prochains arrêtés d'ici la fin de l'année, François DELUGA précise que le délai de 3 mois est trop court pour réussir une concertation sur de tels sujets. Un temps de concertation plus long est nécessaire afin d'avoir des arrêtés construits sur des propositions équilibrées et avec le plus de consensus possible. Pour cela, le Parc naturel marin peut être facilitateur et médiateur.

Ronan LE SAOUT précise qu'il espère avoir la signature des arrêtés d'ici la fin de l'année mais si cela est nécessaire cela pourrait être décalé. François DELUGA interroge la pertinence de produire des arrêtés d'ici la fin de l'année alors que la RNN du Banc d'Arguin va commencer la réécriture de son Plan de gestion en 2018 et souligne l'articulation nécessaire de ce dernier avec le Plan de gestion du Parc naturel marin.

Ronan LE SAOUT indique que ces arrêtés n'ont pas de date butoir. Par conséquent, ils pourront être repris le cas échéant.

Jacques STORELLI souligne que la priorité est de définir les ZPI.

Thierry LAFON rappelle que la mission de création du Parc naturel marin puis la mise en place de ce dernier a permis de rapprocher tous les acteurs du Bassin autour d'une même idée : trouver des consensus, que ce soit au niveau des conflits d'usages ou de la protection de l'environnement. Le décret du Banc d'Arguin a ré-ouvert les anciennes fractures. En début d'année, suite à une demande du gestionnaire du Banc d'Arguin, la zone centrale a été réhabilitée et réduite.

Il souligne que ce décret est aussi une contrainte pour les ostréiculteurs. Ceux-ci disposent de 45 ha sur 3 zones du Banc d'Arguin. Or, le schéma des structures leur impose des espaces entre chaque parc, ce qui réduit leur superficie à 30 ha, mais aussi des densités, des entretiens, etc. Du fait de l'aspect temporaire des installations en lien avec l'évolution constante de la morphologie du site, les ostréiculteurs sont également dans l'obligation d'avoir une superficie équivalente, vide et propre, en intra-Bassin afin de pouvoir se retirer le cas échéant.

6 Informations

6.1. Nouveaux locaux

Le Parc naturel marin est installé dans de nouveaux locaux, 4 rue Copernic au Teich depuis début septembre. Ces locaux permettent d'accompagner la croissance de l'équipe en attendant d'avoir des locaux définitifs plus fonctionnels, mieux situés et plus représentatif de l'activité d'un parc naturel marin.

La recherche d'un endroit définitif va donc continuer, mais cela prendra encore quelques années avant de pouvoir faire aboutir un projet pour des locaux définitifs.

6.2. Équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

L'effectif de l'équipe en fin d'année 2017 sera de 10 agents : 4 chargés de mission, 2 agents techniques de l'environnement, 1 chargée de communication, 1 VSC communication et sensibilisation, 1 assistante et la directrice. Le chef d'unité terrain est en cours de recrutement.

En 2018, il est prévu le recrutement de 2 VSC (1 pour les thématiques ostréicoles et 1 sur la caractérisation des patrimoines maritimes) et un chargé de mission pour la sensibilisation dans les collèges, dans le cadre d'une mise à disposition d'un agent et du partenariat avec le Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

Thierry LAFON demande à ce que la situation de la chargée de mission qualité de l'eau soit explicitée. En effet, ce poste est financé par l'Agence de l'eau, le CRCAA porte l'emploi qui est mis à disposition du Parc naturel marin. Du fait du congé maternité de l'agent, les durées sont à recalculer. Sur le plan financier, il serait possible de prolonger son contrat de la durée équivalente au temps d'absence mais la convention collective du CRCAA ne permet pas un renouvellement au-delà de deux mois supplémentaires à la durée initiale. La question d'une reprise par l'AFB du temps restant est à l'étude. Le comité de suivi du projet qui associe CRCAA, le SIBA, l'Agence de l'eau, l'Ifremer et le Parc naturel marin souligne l'intérêt fort et partagé à porter ce poste le plus longtemps possible.

Claude BONNET souhaite connaître les missions des agents de terrain.

Melina ROTH indique qu'un agent de terrain de parc naturel marin est pour l'essentiel impliqué dans la présence sur l'eau du parc naturel marin avec des missions de sensibilisation, de contribution à l'observation et à la connaissance du milieu et de mise en œuvre des activités portées ou soutenues par le Parc naturel marin. Il est mobilisé pour tout ce qui concerne les relevés de données, le renseignement des indicateurs du tableau de bord et les observations dont a besoin le Parc naturel marin notamment pour renseigner ses avis. Pour une partie, qui reste à définir mais qui est estimée à environ 20 %, les agents pourront également contribuer au plan de contrôle et donc potentiellement aux missions de surveillance de police administrative ou judiciaire relevant de la mise en œuvre du code de l'environnement et du code rural pour ce qui relève de la pêche maritime.

6.3. Saisine AOT « chasse »

Un point d'information est proposé sur le travail engagé pour faire suite à la saisine sur le projet de bail de chasse maritime pour le lot concernant le Bassin d'Arcachon sur la période 2014 – 2023, et le projet de modèle d'AOT pour les lacs de tonne situés en dehors des terrains du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres (CELRL). Ce sujet avait été abordé une première fois lors du Bureau du 13 janvier 2017, avec la proposition retenue de travailler des pistes alternatives, mieux adaptées aux contraintes d'un site Natura 2000, nécessitant un travail complémentaire avec les

acteurs locaux. Ce travail complémentaire concerne les modalités d'entretien des installations au regard des objectifs Natura 2000 sur les lacs de tonne (autorisation, type d'entretiens, cahier des charges, etc.), et l'organisation de la gestion Natura 2000 des AOT (système de délivrance, suivi, contrôle, etc.)

Au vu du calendrier lié à l'élaboration du Plan de gestion, un délai avait été retenu pour la réalisation du travail proposé par le Parc naturel marin.

Une proposition méthodologique est présentée : des visites sur le terrain, des entretiens bilatéraux et des réunions d'étapes sont prévus qui impliqueront l'ensemble des acteurs concernés en fonction des sujets : l'ACMBA, la Fédération de chasse de Gironde, la DDTM 33, la DREAL, les gestionnaires de site, l'ONCFS, le Conservatoire botanique, l'Ifremer, des ornithologues, etc. Le CELRL pourra être invité.

Les résultats attendus sont notamment une organisation plus collective de la gestion des AOT, une « fiche d'identité » des installations de chasses et de leurs caractéristiques particulières et, le cas échéant, des propositions de modifications des projets de bail et d'AOT.

En termes de calendrier, les travaux sur la gestion Natura 2000 des futures AOT devrait être finalisé fin 2017, et les travaux sur les modalités d'entretien au premier trimestre 2018. A noter qu'un travail de caractérisation de l'ensemble des installations de chasse devra être réalisé, à partir de visites de terrain, pour alimenter les réflexions sur les travaux précédemment cités.

Enfin, il est mentionné que le projet de bail de chasse prévoit la délivrance d'AOT pour les pentes de chasse, sur lesquelles le parc naturel marin du Bassin d'Arcachon sera très certainement saisi. En prévision, il est proposé d'élargir ce travail à l'ensemble des installations de chasse du Bassin d'Arcachon (lac et pentes de chasse).

Suite à cette présentation, le Président rajoute que cette méthode de travail a été mise en place en concertation avec les chasseurs, qui en apprécient la démarche. Il rappelle par ailleurs certaines des pistes qui pourraient être explorées, notamment un système basé sur la délivrance des AOT à l'ACMBA et non individuellement et nominativement comme prévu dans les projets. Ce système pourrait ainsi permettre d'assurer une cohérence dans la gestion et le suivi de l'ensemble des AOT, tout en privilégiant un interlocuteur associatif unique à l'échelle du Bassin. La qualité et la solidité de la gestion sur ces espaces en seraient ainsi renforcées.

En complément Melina ROTH indique que les travaux sur l'entretien des installations de chasse porteront également sur les modalités qui pourraient relever d'un entretien courant, d'une déclaration ou d'une autorisation de travaux. Il s'agira également d'identifier ce qui pourrait constituer une modalité parfois nécessaire à l'entretien du site Natura 2000, les modalités courantes générant très peu d'impact, et celles qui pourraient potentiellement générer un impact et qui donc nécessiteront un accord préalable.

6.4. Étude « gisements de moules, pétoncles et crépidules du Bassin d'Arcachon »

Suite à la saisine traitée en Bureau le 13/01/2017 sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la fermeture de la pêche professionnelle aux moules et pétoncle dans le Bassin d'Arcachon les 5 premiers mois de l'année 2017, l'analyse technique avait fait ressortir un état encore partiel des connaissances relatives à l'état et à la dynamique des gisements de moules et de pétoncles présents sur le Bassin d'Arcachon. Cette situation avait rendu difficile une approche globale et objective du sujet, notamment pour répondre aux différents questionnements soulevés par ce type de mesure de

gestion au vu des enjeux et des problématiques des filières pêche et conchylicole (exploitation, colonisation des parcs, etc.). Dans son avis, le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon avait donc recommandé, entre autres, d’améliorer la connaissance et la compréhension du sujet par une évaluation précise des stocks de moules et de pétoncles présents sur le Bassin d’Arcachon.

Pour faire suite à cette recommandation, un travail a été initié en juin 2017 avec les différents acteurs concernés sur le Bassin d’Arcachon pour identifier le socle de connaissances qui serait nécessaire pour :

- structurer les suivis à mettre en œuvre pour évaluer la dynamique des gisements sur le long terme ;
- évaluer les mesures de gestion et les actions d’exploitation ou de valorisation qui pourraient être mises en place.

Des rencontres ont ainsi été organisées avec le CDPMEM 33, le CRCAA, l’Ifremer mais aussi la DIRM SA ou encore le DLAL – FEAMP Bassin d’Arcachon – Val de l’Eyre. Ont notamment été évoquées les questions auxquelles ce travail pourrait répondre en fonction des intérêts et des préoccupations de chacun (pêcheurs, ostréiculteurs, gestionnaires, services de l’État), ainsi que les contours des actions qui pourraient être entreprises. Le portage de l’étude a également été abordé.

Un grand nombre de thématiques relatives à la connaissance et au développement durable des activités a été mis en avant au cours de ces rencontres (tableau 1). Au vu du calendrier des réponses à apporter aux questions soulevées par la saisine et des financements disponibles, il a été décidé de s’orienter sur des premières actions de connaissances relatives à la biologie et à l’écologie des espèces, à la localisation et à la dynamique de leurs gisements, et au recrutement larvaire. Des travaux sur les suivis et les indicateurs à mettre en place sur ces sujets dans le cadre du Tableau de bord du Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon ont aussi été intégrés. Les autres thématiques pourront faire l’objet d’études ou d’actions spécifiques menées en parallèle, ou mises en place ultérieurement sur la base des résultats de la présente étude.

Thématiques	
« Connaissances »	« Développement durable des activités »
Biologie et écologie des espèces	Bénéfices et impacts socio-économiques
Localisation et caractérisation des gisements	Gestion des gisements
Évolution et dynamique des gisements	Valorisation des gisements
Recrutement larvaire	
Influence des gisements sur la compétition trophique	
Influence des gisements sur la sédimentation	
Suivis et indicateurs – Tableau de Bord du PNMBA	

Tableau 1. Thématiques évoquées au cours des échanges autour des gisements de moules et de pétoncles sur le Bassin d’Arcachon.

L’étude GIMIBA, portée par le Parc naturel marin du Bassin d’Arcachon, se décompose en 6 volets (tableau 2), qui ont été discutés avec les différents acteurs concernés lors d’une réunion de synthèse le 13 septembre dernier. Il est indiqué qu’en plus des moules (*Mytilus edulis* et *M. galloprovincialis*) et du pétoncle (*Chlamys varia*), la crépidule (*C. fornicata*) fera aussi partie des espèces suivies dans le cadre de GIMIBA, la crépidule étant susceptible d’interférer avec les moules et pétoncles dans plusieurs secteurs du Bassin.

GIMOBA	Intitulé
VOLET 1	Biologie et écologie des espèces de moules (<i>Mytilus</i> spp.), pétoncle et crépidule du Bassin d’Arcachon
VOLET 2	Localisation, distribution et caractérisation des gisements subtidaux
VOLET 3	Localisation, distribution et caractérisation des gisements intertidaux
VOLET 4	Paramètres naturels et anthropiques intervenant sur l’évolution et la dynamique des gisements
VOLET 5	Caractérisation du recrutement larvaire des moules
VOLET 6	Propositions et recommandations pour les suivis et indicateurs dans le cadre du Tableau de bord du PNMBA

Tableau 2. Volets scientifiques prévus dans le cadre de l’étude GIMOBA

Pour mener à bien ces volets, il est souligné la nécessité de mettre en place des méthodes complémentaires, aucune ne pouvant répondre seule à l’ensemble des questions soulevées. Cette mise en place se fera de plus dans un contexte d’optimisation des enveloppes disponibles, et en gardant à l’esprit que les connaissances acquises dans le cadre de GIMOBA devront ensuite pouvoir faire régulièrement l’objet d’une actualisation et d’une amélioration dans le cadre du suivi des indicateurs.

Les travaux déjà engagés sur financements AFB/PNMBA sont présentés.

Il s’agit :

- 1) du renforcement du suivi actuel mené par le CREAA sur le dénombrement des larves de moules dans le Bassin d’Arcachon, sur une première année ;
- 2) de la cartographie par prospection acoustique des gisements de moules, pétoncles et crépidules sur les zones subtidales du Bassin d’Arcachon.

Des discussions sont toujours en cours avec différents partenaires scientifiques, dont l’Ifremer, sur les autres travaux envisagés dans le cadre de cette étude globale. Il est signalé que la majeure partie des résultats de l’étude est attendue pour l’année 2018, le Parc naturel marin pouvant également contribuer aux relevés terrain qui s’avèreraient nécessaires.

Enfin, il est indiqué qu’un comité de pilotage sera mis en place avec l’ensemble des partenaires concernés pour le suivi régulier de l’étude, de sa mise en œuvre et de ses résultats, et la réorientation des protocoles si besoin.

Christine BERTRAND souligne la possibilité de faire appel à des bénévoles en plongée sous-marine pour alimenter en données certains volets de l’étude (photos, relevés, etc.), dans le cadre d’une science participative qui serait encadré par un protocole rigoureux.

Melina ROTH répond qu’en effet des relevés terrains seront à prévoir, la cartographie acoustique ne pouvant apporter un niveau de détail suffisant pour distinguer certaines espèces ou gisements.

Il est également indiqué que l’Ifremer a été rencontré dans le cadre du montage de l’étude en tant que partenaire et conseiller scientifique. Il est de plus un partenaire pressenti pour intervenir sur plusieurs volets. Il reste cependant quelques difficultés relevant de l’adéquation entre les propositions financières et les financements disponibles. Leur place dans le projet reste donc encore à définir, mais il est clair que les compétences de l’Ifremer seront étroitement associées à cette étude en tant que partie prenante.

Les financements européens n'ont pas été sollicités à ce stade pour plusieurs raisons : d'une part la nécessité d'être assez rapidement opérationnel (ce que ne permet pas la recherche de financement FEAMP), et d'autre part, les opportunités de financements offerts dans le cadre de la mise en place de l'AFB.

6.5. Projet de cartographie des friches ostréicoles

Un point est fait ensuite sur les travaux qui seront prochainement engagés sur la cartographie des friches ostréicoles présentes dans le périmètre du Parc naturel marin.

La réhabilitation des friches ostréicoles est un objectif majeur du Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, avec une Sous-finalité et des Niveaux d'exigence dédiés. Le suivi cartographique des friches est l'un des principes d'action retenus pour animer les travaux sur ce sujet et atteindre de l'objectif fixé.

Actuellement, la distribution des friches et le suivi de leur réhabilitation font l'objet de suivis par différentes structures sur les points particuliers qui concernent particulièrement : nettoyage des concessions, réhabilitation de zones ostréicoles, etc.

Une vision complémentaire et transversale à l'échelle du Bassin d'Arcachon apparaît néanmoins nécessaire pour permettre d'aborder l'ensemble des enjeux relatifs aux friches ostréicoles dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion du Parc naturel marin. Ceci implique la réalisation d'un travail cartographique, dont les objectifs sont notamment de :

- se doter d'une carte, partagée entre les différents acteurs concernés, de l'ensemble des friches ostréicoles présentes sur le Bassin d'Arcachon, qu'elles soient situées dans ou en dehors du cadastre ostréicole ;
- déterminer les suivis et outils à pérenniser, améliorer ou développer pour évaluer à intervalles réguliers la situation des friches sur le Bassin d'Arcachon au regard des Finalités fixées dans le Plan de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Une structuration du travail envisagé est proposée qui se décompose en deux grandes parties.

- La première partie concerne la cartographie des friches en elle-même, à partir :
 - 1) d'un inventaire des données et des suivis existants relatifs aux friches ostréicoles, qui permettra d'identifier les données complémentaires qu'il sera nécessaire d'acquérir ou d'analyser ;
 - 2) de la réalisation d'une carte à partir d'un protocole, d'une typologie et d'une échelle qui sera à discuter entre les différents acteurs, sur la base des résultats du point 1) notamment.

Cette partie débouchera également sur des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre pour suivre la réhabilitation des friches dans le cadre du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

- La seconde partie concerne la mise en place du suivi spatial et temporel de la réhabilitation des friches, avec des travaux de méthodologie et de mise en place et de suivi des indicateurs. Dans la mesure du possible, les suivis existants et les données des différents partenaires seront valorisés.

Concernant l'organisation du travail cartographique, il sera porté par le Parc naturel marin, avec l'appui d'un volontaire de service civique en cours de recrutement. L'un des partenaires financiers envisagés est l'Agence de l'Eau, en complément des financements propres AFB/PNMBA. Des

conventionnements sont également à prévoir pour le partage et la mise à disposition des données par les différents partenaires.

Ce travail sera réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (CRCAA, DDTM33, DREAL, SIBA, COBAS, etc. et Agence de l'Eau). Un comité de pilotage sera mis en place pour en suivre le déroulement. Enfin, le calendrier prévisionnel prévoit un début des travaux à partir de fin 2017, et des premiers livrables pour le milieu de l'année 2018.

La prise en compte des huîtres sauvages est questionnée. En effet, les développements de rochers d'huîtres hors concessions seront également abordés.

Thierry LAFON souligne les lacunes existantes sur la connaissance des friches sur le Bassin. Chaque organisme s'occupe des aspects les concernant, sans pour autant que ceux-ci couvrent l'ensemble des types de friches présents. Il souligne l'intérêt de mettre en place ce suivi régulier pour évaluer la dynamique des friches, en amenant l'ensemble des acteurs à converger sur un même diagnostic et un même suivi de leurs états. Cela passera notamment par la mise en place d'une feuille de route commune, en optimisant les données de chaque acteur, en coordonnant les résultats, et en utilisant, si nécessaire seulement, de nouvelles méthodes de suivis. La gestion des friches constitue un autre volet qui fait par ailleurs l'objet de plusieurs chantiers (en cours ou en prévision), avec des approches intégrant de nouvelles méthodes qui sont écologiquement et économiquement satisfaisants.

Melina ROTH mentionne également l'intérêt d'avoir une matrice partagée dans laquelle chacun pourra injecter ses données. Cette matrice sera à construire dans le travail proposé, pour pouvoir faire vivre les données que chacun sera amené à produire dans le cadre de ses compétences propres.

Thierry LAFON ajoute que la notion de carte commune et actualisée sur un territoire dynamique est un fondamental, au-delà même de la gestion des friches ostréicoles.

6.6. Étude sur l'interférence entre engins de pêche et habitats et espèces à enjeux du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

L'étude sur les interactions entre les engins de pêche maritime professionnelle, et les habitats et espèces à enjeux du Bassin d'Arcachon a fait l'objet de premiers échanges avec les pêcheurs pour amorcer la définition de ses objectifs et les pistes de structuration des partenariats qui pourront être mis en place.

Des connaissances approfondies et spécifiques au Bassin d'Arcachon sur ces interactions permettraient en effet de mieux répondre aux objectifs du Plan de gestion (richesses naturelles, développement durable des activités, connaissances). De plus, elles sont attendues pour répondre aux exigences Natura 2000 concernant l'« analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation des sites par les activités de pêche maritimes professionnelles », prévue dans le code de l'environnement.

Ces éléments, ainsi que les discussions à venir autour de la réglementation de la pêche au Banc d'Arguin et le renouvellement d'arrêtés préfectoraux relatifs à la pêche maritime du Bassin d'Arcachon et son ouvert ces prochains mois, soulignent l'intérêt d'engager rapidement le travail sur le sujet, pour des premiers résultats attendus avant fin 2018.

A l'heure actuelle, ces connaissances restent partielles et hétérogènes en fonction des engins, des richesses ou encore des sites de la façade atlantique. Ce travail, spécifique au Bassin d'Arcachon, permettra notamment de :

- apporter les renseignements nécessaires à l'analyse technique des dossiers sur lesquels le Parc naturel marin pourra être saisi ;

- identifier, le cas échéant, les mesures de gestion pouvant être mises en place ;
- répondre aux obligations Natura 2000, cadrées dans une circulaire ministérielle de 2013, théoriquement attendues dans le Plan de gestion (valant DOCOB) et pour lesquelles le Parc naturel marin a demandé un délai de réalisation ;
- construire des supports pédagogiques sur l'activité de pêche professionnelle à destination des différents publics ;
- fournir aux Services de l'État et aux Comités des pêches les éléments factuels pour la construction et la rédaction des arrêtés préfectoraux.

L'étude envisagée devra associer *a minima* les représentants des pêcheurs professionnels aux niveaux départemental et régional. Elle portera sur l'ensemble des activités et des engins de pêche professionnelle présents dans le Parc naturel marin (pêche embarquée, pêche à pied, chaluts, filets, casiers, etc.). Le diagnostic socio-économique de l'activité de pêche professionnelle du Parc naturel marin, prévu dans les DOCOB Natura 2000, pourra être réalisé à cette occasion.

La mise en œuvre de cette étude est actuellement en cours de discussions avec les comités des pêches et les services de l'État, tant sur son pilotage que sur sa réalisation et son financement.

Olivier ARGELAS souhaite savoir dans quelles mesures ces éléments sont attendus par les services de l'État dans le cadre de la création des arrêtés préfectoraux pour la RNN du Banc d'Arguin.

Ronan LE SAOUT rappelle que c'est au niveau de la DIRM SA et du préfet de région que sont traitées les réglementations relatives à la pêche maritime professionnelle. Il précise néanmoins que ces éléments sont effectivement attendus tant au niveau du périmètre du Parc naturel marin que de celui de la RNN du Banc d'Arguin pour la construction des arrêtés préfectoraux. Les discussions menées récemment ont ainsi mis en avant le besoin de connaissances sur ce sujet, qui touche autant la pêche intra-Bassin que la pêche océane.

6.7. Événementiels 2017

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon a participé à plusieurs manifestations locales au printemps et pendant l'été :

- Salon nautique d'Arcachon : animation d'un stand et conférence du 14 au 17 avril 2017,
- Festivoiles-Festirames : animation d'un stand et remise du « prix de la transmission » du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon le 22 juillet 2017,
- Fêtes du port de La Teste-de-Buch : visites commentées du port les 3 et 4 août 2017.

De plus, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon participe aux Journées européennes du patrimoine :

- Quartier de l'Aiguillon : visite commentée le 16 septembre de 10h30 à 12h,
- Ports de Larros et du Canal : visite commentée le 6 septembre de 15h à 17h,
- Phare du Cap Ferret : animation pour le jeune public avec une lecture du paysage les 16 et 17 septembre de 10h à 12h30,
- Port d'Arès : visite commentée le 17 septembre de 10h30 à 12h.

6.8. COAST Bordeaux

Un point est fait sur l'évènement scientifique international organisé à Bordeaux en novembre 2017, sur le thème de l'« *Évolution systémique et de la biodiversité des environnements côtiers et littoraux sous la pression du changement climatique, des facteurs naturels et anthropiques locaux* ».

Pendant cet évènement, des rencontres sont organisées dans le cadre du 17^{ème} colloque franco-japonais d'océanographie, qui se tient en même temps. Ces rencontres sont basées sur des sujets liés à la « *vulnérabilité au changement climatique, aux aléas naturels et aux pressions anthropiques* ».

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon contribue à ces évènements avec l'attribution d'une subvention de 5 000 € sur budget AFB. Une présentation du Parc naturel marin est prévue pendant les rencontres. De plus, dans le cadre d'un pré-tour qui emmènera les participants japonais sur des sites remarquables de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Parc naturel marin s'associe au CRCAA pour les recevoir le vendredi 3 novembre sur le Bassin d'Arcachon. Une visite de ports et une sortie en bateau sur le Bassin sont prévues.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est affiché co-partenaire sur les outils de communication du colloque.

6.9. Séminaire interne des parcs naturels marins

Cette année, le Bassin d'Arcachon accueillera du 4 au 7 décembre 2017 le séminaire interne des parcs naturels marins, organisé par le département « Partenariats et territoires » de l'AFB. En prolongement des temps de travail, le Parc naturel marin proposera aux participants (environ une centaine d'agents) des temps de découverte du site, de ses activités et de ses richesses naturelles.

7 Représentation du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon au SAGE Leyre et cours d'eau côtiers

La préfecture a saisi le Parc naturel marin pour nommer un représentant au SAGE Leyre et cours d'eaux côtiers.

8 Calendrier prévisionnel du dernier trimestre 2017

Les prochaines étapes du Parc naturel marin concernent dans un premier temps les dernières étapes de validation du Plan de gestion dont le passage devant le Conseil d'administration de l'AFB le 27 septembre 2017.

Ensuite, une reprise de la concertation se fera en novembre pour travailler sur les indicateurs.

Un prochain Bureau est prévu en novembre et un Conseil de gestion le 11 décembre 2017.

9 Questions diverses

Claude BONNET souhaite savoir quand le travail des plans d'action va débuter.

Melina ROTH indique que les premiers travaux seront engagés à la fin du trimestre.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle question n'étant posée, le Président remercie les membres présents et lève la séance.

Tableau des décisions

	Intitulé	N° délibérations
Décision	L'ordre du jour est adopté.	
Décision	Le compte-rendu du Bureau du 4 mai 2017 est adopté.	
Décision	Le Bureau du Conseil de gestion décide de présenter la proposition technique concernant le projet pluriannuel de dragage des ports de Gujan, Larros et du Canal entre 2018 et 2027 au prochain Conseil de gestion pour délibération.	